éducation Sud 66

Lisez-la !

Union syndicale Solidaires

EN ROUTE POUR LE Sud 66

LE JOURNAL DE SUD EDUCATION DES PYRENEES ORIENTALES

Solidaires - Unitaires - Démocratiques

Dispensé de timbrage PERPIGNAN CTC

PRESSE DISTRIBUÉE PAR LA POSTE

SUD Éducation 66 - 3, impasse San Gil - 66000 Perpignan

SAUVONS LA GRÈVE... OU GAGNONS AVEC LA GRÈVE ?

Par Jacques Maire
(Sud Éducation Vaucluse)

Je suppose bien comprendre le sens de la récente apostrophe "sauvons la grève", adressée à plusieurs reprises aux organisations syndicales.
Mais je suppose également que ce sens ne puisse être tout aussi clair aux yeux de nombre de nos camarades salariés et ouvriers des secteurs privé et public, plus encore aux yeux de celles et ceux débutants dans leur carrière professionnelle ou dans leur prise de conscience personnelle.

La grève ? Pourquoi faire ?

Serait-il question de "sauver la grève" ?... ou plutôt de rappeler ce à quoi la grève doit absolument servir, de rappeler ce qu'elle doit absolument produire, pour qu'elle puisse permettre de gagner ?
Je me questionne encore sur les productions potentielles de cette démarche, même si je suis convaincu de ce qui la guide ; quel risque de servir ici de point d'appui supplémentaire à ceux défendant de "nouveaux" modes d'action, répandant plus avant si c'était nécessaire l'inutilité ou le caractère dépassé ou nostalgique de la grève ?

Les syndicats - Partout des chefs ?

Cette adresse indifférenciée aux différentes organisations syndicales contribue par ailleurs à la poursuite des amalgames inexacts, qui ne peuvent qu'engendrer le pire, entretenir au

Sommaire

Édito : Sauvons la grève… ou gagnons avec la grève ? 1-2
Nouveaux programmes élémentaires 3
Nouveaux horaires élémentaire 3
Putsch à la maternelle 4-5
Affaire Roland Veuillet 5
Stage de remise à niveau dans le 1er degré 6
La patate chaude 7-8
Les heures sup' tuent l'emploi, la solidarité et renforcent les inégalités ! 9-10
Pouvoir d'achat, revalorisation, indemnités… coup de pompe ou énergie renouvelable ?… 11
Pour un vrai service public tous les jours 12
Statut des fonctionnaires en danger 13
Élections professionnelles 14-15
Sans-papiers 14
Demi-journée d'information syndicale premier degré 16

mieux les réactions du style "tous les mêmes", qui peuvent vite devenir ensuite "tous pouris"... Je souhaite rappeler ici que les organisations syndicales historiques sont structurées (comme les entreprises !...) suivant un schéma hiérarchique pyramidal, avec un "chef" et plusieurs "petits chefs". Il n'en est pas de même pour celle dont je fais partie ; adhérent d'un syndicat départemental SUD Education, je participe aux assemblées générales, dans lesquelles je décide régulièrement en votant ; ma voix a strictement la même valeur que celle de tout membre du syndicat ; les orientations et décisions sont prises en assemblée générale. Au niveau national, il existe des syndicats SUD Education départementaux et académiques ; ces syndicats autonomes sont réunis au sein d'une fédération, dans laquelle ils prennent part de la même manière aux décisions et choix de positions fédérales au travers de leur vote dans des Conseils Fédéraux réguliers.

La grève - Dans le passé ... et aujourd'hui !

Il faudrait probablement apprendre pour beaucoup, rappeler pour certains l'histoire sociale : la grève des salariés et des travailleurs ne peut produire que dans une perspective de blocage, ou de risque de blocage économique, il n'en a jamais été autrement.

Les inventeurs de nouvelles solutions dans lesquelles les salariés et travailleurs espèreraient avoir du poids sans jamais perdre ou risquer de perdre un euro de leur salaire se reproduisent, à chaque échéance, comme un aveu d'impuissance.

Les exemples très récents ne manquent pourtant pas : les scénaristes états-uniens viennent de gagner devant les majors du cinéma, après 3 mois de grève, après avoir infligé des pertes considérables à l'industrie télé-visuelle américaine, ils n'avaient pourtant pas l'opinion avec eux.

Les cheminots allemands viennent eux aussi de l'emporter après un conflit de 9 mois, ils ont obtenu 10 % d'augmentation de salaire.

Les salariés et travailleurs qui gagnent me paraissent toujours gagner pour les mêmes raisons ; de même, les perdants perdent pour les mêmes raisons que dans les défaites précédentes !

La grève de 2003 - Il est temps de digérer pour gagner à nouveau

Mais peut-être est-il temps de revenir sur la terrible défaite subie par les personnels de l'Education Nationale en 2003, année durant laquelle il était question de liquidation des MI-SE, de la première grande attaque sur le régime de retraite, ainsi que du transfert de nos collègues TOS aux collectivités locales. Il serait facile là aussi de simplement jeter la pierre aux organisations syndicales ou à leurs dirigeants pour celles ainsi structurées ; je ferai d'ailleurs partie de ceux qui seraient particulièrement critiques à l'égard de certaines positions d'alors plutôt incompréhensibles et totalement contre-productives ....

Mais ces "chefs" n'ont pas perdu à notre place, ces organisations non plus !

Nous avons perdu, dans le secondaire et le supérieur, parce que nous n'avons pas su décider nombreux, ensemble, de prendre possession de notre plus puissant moyen d'action, seule possibilité à notre disposition pour être enfin écoutés.

Nous avons perdu, dans le primaire, parce que nous n'avons pas su décider nombreux, ensemble, de sortir de notre fonction implicite et imposée "d'école-garderie".

Nous avons perdu face à notre culpabilité devant les examens de nos élèves, devant les examens de nos propres enfants, devant les angoisses des parents se demandant où "caser" leur enfant, devant une morale bien pensante omniprésente, devant cette "opinion publique" fantasmatique en permanence utilisée, manipulée par les médias les plus complaisants et le pouvoir ...

Il est peut-être temps d'y penser à nouveau, il est peut-être temps d'y réfléchir, il est peut-être temps d'en reparler ensemble ...

Soyons enfin tous plus sûrs de nous-mêmes, sûrs de notre puissance ensemble, espérons aujourd'hui arriver assez nombreux à avoir conscience de ce que nous avons pour nous et nos enfants, à perdre, ... ou à gagner ! ■

PREMIER DEGRÉ

NOUVEAUX PROGRAMMES ÉLÉMENTAIRE - *Par Francis Maury*

Jeudi 22 mai, le Conseil Supérieur de l'Education, qui réunit les organisations de l'enseignement, a adopté par 40 voix contre (Solidaires, Fsu, Sge, Unsa, Fcpe, Ligue de l'enseignement, Unl, Unef…) la suspension des nouveaux programmes du primaire.

Le Conseil Supérieur de l'Education n'a qu'un rôle consultatif.

Sur le site de l'Inspection Académique de la Loire Atlantique, une synthèse départementale des remontées de la consultation nationale sur les programmes est disponible.

Le document se conclut en relatant une parole forte :

« à vouloir tout contrôler, tout surveiller, tout cadrer... on veut construire une école... où le formatage prime sur le développement de la personne et de son intelligence ».

Document consultable en ligne à :

http://www.ia44.ac-nantes.fr/1211374403990/0/fiche___actualite/%26RH=IA44

Nouveaux programmes ou turn-over ?

(houps ! en français…) Valse à mille temps…des fondamentaux !

Rappel personnel suite à plus de 20 ans de carrière :

- 1985, programmes « Chevènement », retour aux fondamentaux, au savoir lire, écrire, compter et chanter la Marseillaise ;
- 1990, nouvelle politique de l'école par Jospin (mise en place des cycles) ;
- 1995, programmes de Bayrou précédés du nouveau contrat pour l'école ;
- 2002, programmes Lang/Ferry issus du Conseil National des Programmes ;
- 2003, socle commun et code de l'Education reformaté par Fillon;
- 2007, révision «De Robien » avec intégration du socle commun, retour aux fondamentaux ;
- 2008, programmes Darcos, simples, courts, retour aux fondamentaux , histoire des arts, le vouvoiement des maîtres, etc…

Insuffisance des programmes abrogés ? La belle affaire ! Aucun élève n'a suivi l'intégralité de sa scolarité primaire (soit 8 années si scolarisé dès l'âge de 3 ans) avec un de ces programmes depuis 1985 !

Si les rémunérations des ministres (et leur retraites) étaient proportionnelles à l'efficacité prouvée de leurs réformes, la dette publique s'en porterait mieux ! Les enseignants aussi !

Pour information :

Le « dossier » nouveaux programmes sur le site du café pédagogique est très riche en contributions… à consulter à :

http://www.cafepedagogique.net/searchcenter/Pages/Results.aspx?k=nouveaux%20programmes ■

NOUVEAUX HORAIRES ÉLÉMENTAIRE - *Par Francis Maury*

Pour les 60 heures consacrées à de l'aide personnalisée aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages, les dernières informations **semblent** confirmer :

- utilisation de deux heures hebdomadaires avec certaines contraintes départementales de base : jamais moins de 30 minutes de soutien,
- minimum 15 minutes de pause entre la fin des enseignements à tous et le soutien (ces 15 minutes sont comptabilisées sur le temps total),
- maximum 1/3 du temps en préparation (dont la moitié en collectif l'autre en individuel),

pas d'utilisation du temps méridien sauf exception(s) impérative(s).

Le conseil des maîtres doit arriver à un consensus autour d'un projet qui sera transmis par le (la) directeur(trice) et validé par l'IEN.

Le projet d'aide commencera à la rentrée prochaine et sa présentation faite au premier Conseil d'Ecole.

Les directeurs(trices) sont chargé(e)s de la transmission et des harmonisations techniques avec les communes.

Nous vous proposons d'entamer ou de terminer le document de présentation d'organisation du « soutien » à l'IEN et aux parents d'élèves par ce communiqué :

Le conseil des maîtres a (majoritairement ou unanimement) demandé que soit exprimé son point de vue, c'est-à-dire :
Une vraie politique d'Education de qualité passe par l'arrêt des suppressions de postes qui détériorent les conditions de travail donc les conditions de réussite des élèves.
Une vraie politique d'Education de qualité passe par l'augmentation des heures de concertation des équipes.
Une vraie politique d'Education de qualité passe par l'augmentation de la formation continue.
Une vraie politique d'Education de qualité passe par une formation initiale de valeur.
Une vraie politique d'Education de qualité passe par la revalorisation effective des RASED.
Une vraie politique d'Education de qualité passe par la revalorisation de nos salaires. ■

PUTSCH À LA MATERNELLE

Par André Ouzoulias (professeur à l'IUFM de Versailles, université de Cergy-Pontoise, spécialiste des difficultés dans l'apprentissage de la lecture)

***Libération* : vendredi 28 mars 2008**

« V*éritable révolution culturelle »,* a dit le ministre de l'Education nationale, M. Darcos, en présentant son projet de programme pour l'école primaire. Formule justifiée, hélas, si l'on examine par exemple l'enseignement du déchiffrage. Désormais, celui-ci ne commencera plus à la grande école, au cours préparatoire, mais à 5 ans, dès la section des grands en maternelle. Selon ce projet, les enfants devront être *« capables de mettre en relation les sons et les lettres et de faire correspondre avec exactitude lettre et son, en particulier les voyelles a, e, i, o, u, é et les consonnes f, s, ch, v, z, j, p, t, c (= k), b, d, g (dur), l, m, n et r ».* Ainsi devront-ils savoir lire des phrases comme : Eric a vu Victor, le joli bébé de Madame Frigola. Il l'a lavé sur le lavabo. Il l'a séché sur le canapé… C'est-à-dire aussi bien que présentement en mars au CP. Brutale rupture avec une tradition qui remonte à Jules Ferry, mais aussi première mondiale ! *« Pure folie »,* écrit Roland Goigoux, un des meilleurs spécialistes du domaine.

En 2006, M. Robien a signé un arrêté qui rappelait la nécessité d'enseigner les *« relations entre lettres et sons dès le début du CP »*. Son successeur ne s'en satisfait pas. Voici qu'il en fait l'objectif de la maternelle à 5 ans, dès la rentrée 2008, sans expérimentation préalable. Comment M. Darcos peut-il croire que l'école sera ainsi plus efficace ? Certes, dans la plupart des maternelles, on trouvera un quart d'enfants pour entrer dans cet apprentissage précoce, le plus souvent des enfants nés en début d'année. Les enseignants les doteront de manuels et cahiers d'exercices semblables à ceux du CP. Mais que feront-ils pour les autres, qui ne seront pas prêts à faire un CP anticipé ? Quel temps pourront-ils leur consacrer s'ils s'investissent prioritairement auprès des élèves qui parviendront à suivre cet enseignement exigeant ? Il est malheureusement prévisible que l'inadaptation d'une telle pédagogie aux besoins des enfants de 5 ans engendrera difficultés et échecs, angoisses et phobies.

« Il est malheureusement prévisible que l'inadaptation d'une telle pédagogie aux besoins des enfants de 5 ans engendrera difficultés et échecs, angoisses et phobies. »

Quant aux activités préparatoires, amorcées jusque-là en grande section, elles sont avancées d'un an ! Et il est dit que les enfants de 4 ans devront *« prononcer correctement les voyelles et quelques consonnes : p, t, c (= k), f, s, ch, m, r (les erreurs systématiques et persistantes de prononciation motiveront une orientation vers une consultation médicale) ».* Le plus grave est la méconnaissance que traduit la parenthèse : les auteurs ignorent que certains enfants achèvent l'acquisition de l'articulation de divers «sons» vers 6 ans (les uns zozotent, d'autres ont encore du mal à prononcer les « ch » ou les « j », ou distinguent mal les voyelles « an » et « on »…). On est curieux de connaître l'avis du ministère de la Santé. Accepte-t-il une explosion des consultations d'orthophonie (remboursées par la Sécurité sociale) ? M. Darcos justifie cette révolution par les évaluations internationales et la baisse des résultats qu'elles révéleraient pour la France. Pourtant, ils nous situent au-dessus de la moyenne et la baisse par rapport aux précédentes évaluations est insignifiante. Mais précisons aussi que des chercheurs, dont la rigueur est incontestable, ont relativisé les interprétations qui en ont été données. Ainsi, Liliane Sprenger-Charolles (université René-Descartes) a relevé de sérieux biais (par

PREMIER DEGRÉ

exemple, dans l'échantillon, les élèves français ont 8 mois de moins que ceux des autres pays). Au point qu'il se pourrait que nos élèves soient en progrès !

On sait bien, en fait, qui a poussé à cette aventure, à ce véritable putsch pédagogique. Le ministre en a avalisé le plan en novembre 2007, lors d'un séminaire de militants des groupes « antipédagogistes » (SLECC, Grip, « Sauver les lettres », etc.), dont l'un des plus radicaux qualifiait récemment les IUFM (Instituts Universitaires de Formation des Maîtres) de *« chancre, tumeur dont il faut se débarrasser ».* La journée a été conclue en indiquant que *« la grande section devra devenir un CP1 ».* Nous y sommes. Dans les suites qu'il a données à la demande formulée par M. Sarkozy que chaque élève de CM2 porte la mémoire d'un enfant juif victime de la Shoah, M. Darcos a montré son sens des responsabilités. S'il prend en compte, ici aussi, l'intérêt des enfants, il doit s'abstenir d'imposer la révolution d'en haut que les « antipédagogistes » lui demandent de décréter. Il lui suffit de conserver les textes publiés en avril 2007 par M. Robien, qu'on ne peut pas soupçonner d'avoir voulu retarder l'enseignement du déchiffrage.

Mais cela ne réglerait pas tout. Ce volet est emblématique d'une réforme que Xavier Darcos s'apprête à parapher, enterrant au passage le *« socle commun de connaissances et de compétences »,* voulu par François Fillon et promulgué il y a un an. Au point que deux anciens ministres, Jack Lang et Luc Ferry, ont joint leur plume pour dénoncer la méthode d'écriture de ce projet, dont l'Inspection générale a été exclue, et sa logique qu'ils qualifient de *« populisme scolaire »,* et pour demander *« qu'on ne sacrifie pas l'intérêt des enfants et des professeurs à des motifs de pure tactique politicienne ».* M. Darcos honorerait le métier d'enseignant qui est le sien et l'héritage de Jules Ferry dont il se revendique s'il entendait la demande que lui font professionnels, chercheurs et parents ainsi que ses deux anciens collègues : annoncer l'annulation pure et simple de ce projet et prendre le temps d'une concertation sérieuse pour dessiner les voies d'une école plus efficace.

Dernier ouvrage paru : *Favoriser la réussite en lecture : les Maclé (modules d'approfondissement des compétences en lecture-écriture),* Retz. ■

RÉPRESSION SYNDICALE

AFFAIRE ROLAND VEUILLET

Par Sud Éducation Rhône

Il aura fallu plus de cinq ans pour que le ministère de l'Education Nationale reconnaisse enfin que 600 documents contenus dans le dossier professionnel de notre collègue CPE Roland Veuillet sont illégaux, en raison de leur caractère syndical.

Ainsi, ce syndicaliste enseignant, sanctionné en 2003 dans le Gard pour fait de grève, vient de recevoir un courrier du ministère lui indiquant que toutes ces pièces ont été retirées, car non conformes à la loi.

Mais le ministère n'a fait les choses qu'à moitié, car il y a une contradiction : si ces documents sont illégaux en 2008, on comprend mal comment ils ont été officiellement retenus à charge contre Roland, cinq ans auparavant. En effet, ce sont ces mêmes documents qui ont été présentés au Conseil de Discipline pour justifier la sanction prononcée à l'époque (le déplacement d'office de Nîmes à Lyon).

Une audience a été demandée auprès de Xavier Darcos, car la procédure disciplinaire contre Roland Veuillet repose de fait, maintenant, sur du vent. Pourtant la sanction est toujours là. ■

PREMIER DEGRÉ

STAGE DE REMISE À NIVEAUX DANS LE PREMIER DEGRÉ

Par Sud Education Vaucluse

La réalité est plus complexe que l'approche démagogique de Darcos, Fillon, et Sarkozy qui agitent le chiffon d'une prétendue aide aux élèves en difficulté quand dans le même temps ils organisent, par la suppression de milliers de postes, la dégradation accélérée des conditions de travail et d'étude à tous les niveaux de l'Education nationale, pour tous ses personnels et pour tous ses élèves.

Les questions relatives à la difficulté scolaire et à l'échec scolaire méritent mieux qu'une campagne médiatique sur le mode « On va enfin s'occuper des difficultés de vos enfants ». Outre le mépris dont une telle mesure fait preuve envers le travail effectué par les enseignants tout au long du cursus des élèves, elle entretient une illusion. Faire croire que les difficultés scolaires, dans l'éventail de leur diversité, peuvent être réglées par une simple répétition en petits groupes de ce qui se fait habituellement en classe. Les collègues volontaires travailleront seuls, avec des élèves dont ils ne connaîtront qu'un bilan écrit de compétences. Ils devront cerner la situation avec un « challenge » de 15h pour aboutir à un résultat. Ce n'est pas notre conception du métier d'enseignant à l'école publique. Dans les écoles, les personnels ne sont pas dupes de la légèreté pédagogique qui condamne cette mesure. Il faudrait donc moins de vacances scolaires aux élèves qui trouvent la semaine déjà bien longue ?

Si 15% de nos élèves sont en très grandes difficultés à l'entrée en 6ème cela réclame des réponses. Le ministère aurait pu choisir de renforcer les Réseaux d'Aide existant en créant les postes qui manquent un peu plus à chaque rentrée dans ces structures. Il aurait pu choisir de faciliter et d'encourager les départs en formation de maîtres spécialisés et de psychologues scolaires. Il aurait pu choisir de renforcer cette aide dans les quartiers populaires. Il aurait pu choisir de redonner une véritable existence à la formation continue des personnels. Le gouvernement précédent avait choisi de casser les ZEP pour les remplacer par une « usine à gaz bureaucratique » chargée de distribuer au mieux quelques heures aux établissements.

Le Ministre Darcos met en jeu l'existence de toute une partie du dispositif d'éducation spécialisée. Il ne fait aucun doute que la mise en place d'heures supplémentaires pour traiter la difficulté scolaire rentrera en concurrence à très court terme avec l'existence des RASED. Le gouvernement a vraiment décidé que nous devions être moins nombreux pour faire le même travail, et souvent davantage. Ce sont justement les élèves les plus fragiles qui, les premiers, seront les victimes de ce tour de passe-passe qui masque une vraie régression.

De plus, dans une période de quasi-blocage des salaires cette mesure est la transposition du « travailler plus pour gagner plus » appliqué au premier degré. Elle vise à diviser les personnels en individualisant leurs salaires.

SUD éducation appelle tous les collègues à refuser de donner suite à cette aberration pédagogique. Nous appelons toutes les écoles primaires et maternelles à faire connaître publiquement leur désaccord avec cette mesure.

Nous appelons toutes les écoles à faire connaître leurs besoins en postes et en intervention de personnels spécialisés. Nous vous invitons à rédiger une motion en conseil des maîtres et/ou conseil d'école afin de faire un rapide état des lieux de votre école et des besoins que vous avez CHAQUE JOUR pour aider vos élèves et à la renvoyer à votre IEN à la place du document de l'IA. ■

*
* *

Le CNAL (comité national d'action laïque) a fait un communiqué pour critiquer les moyens octroyés au privé à l'occasion de la mise en place des stages. Il s'est dit « scandalisé » que l'Etat accorde autant de moyens aux écoles privées qu'aux établissements publics pour organiser les stages de remise à niveau en CM1-CM2, alors qu'elles accueillent des élèves en moindres difficultés scolaires. Les écoles privées vont bénéficier d'une manne supplémentaire de trois millions d'euros. Le gouvernement a en effet décidé de leur octroyer 148 000 heures supplémentaires pour financer des stages de rattrapage à destination des élèves en difficulté. Contrairement aux écoles privées, le service public et laïque, et c'est son honneur, ne choisit pas et ne trie pas les élèves qu'il accueille. C'est donc lui qui a la charge quasi exclusive de l'accueil des plus « fragiles ».

F.M.

LA PATATE CHAUDE

Par Francis Maury

Modification des horaires d'enseignement dans le premier degré pour la rentrée 2009.
le texte complet sur Legifrance à :
http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000018802347

Comme sur beaucoup de sujets, les textes sont sortis… mais… précipitation aidant… leur flou (démagogique) et le peu d'écoute des pseudos-consultations préalables avec les enseignants débouchent sur des propositions aussi diverses que variées… quand il y en a !

Le décret du 15 mai 2008 modifie celui du 6 septembre 1990 relatif à l'organisation et au fonctionnement des écoles maternelles et élémentaires, ainsi que l'article D. 411-2 du code de l'éducation.

D'après ce texte, à compter de la rentrée scolaire 2008, la durée de l'enseignement scolaire hebdomadaire dans le premier degré est fixée à vingt-quatre heures hebdomadaires dispensées à tous les élèves auxquelles s'ajoutent deux heures d'aide personnalisée pour les élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages.

La même logique semble toujours en application : faire des économie au risque de vider (localement et ponctuellement) de tout bon sens une réforme dont les fondements trempent dans la démagogie habituelle.

Ces dispositions ont un impact sur les obligations de service des personnels enseignants du premier degré. Le projet de décret ci-joint abroge le décret du 14 janvier 1991.

Ceux-ci consacreront désormais 24 heures hebdomadaires d'enseignement à tous les élèves, au lieu de 26 heures dans le système actuel.

Par ailleurs, 3 heures hebdomadaires en moyenne annuelle, soit 108 heures annuelles s'organiseront de la manière suivante :

- 60 heures seront consacrées à de l'aide personnalisée aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages et au temps d'organisation correspondant.

- 24 heures seront consacrées aux travaux en équipes pédagogiques, aux relations avec les parents, à l'élaboration et au suivi des projets personnalisés de scolarisation pour les élèves handicapés soit une augmentation de 6 heures par rapport à la réglementation actuelle.

- 18 heures permettront l'animation pédagogique et la formation soit une augmentation de 6 heures par rapport à la réglementation actuelle.

- 6 heures enfin iront, comme cela est déjà le cas actuellement, à la participation aux conseils d'école obligatoires.

Le projet de décret prévoit que dans le cas où les 60 heures précitées ne peuvent être intégralement mobilisées pour de l'aide personnalisée, elles sont consacrées au renforcement du temps de formation des enseignants hors de la présence des élèves.

Il précise également que les 108 heures annuelles de service sont effectuées sous la responsabilité de l'inspecteur de l'éducation nationale chargé de la circonscription dans laquelle se trouve l'école où exercent les enseignants concernés.

Quand placer ces 60 heures dans le calendrier de la semaine ? Après la journée de classe ? Le mercredi matin ? Sur le temps de la pause de la mi-journée ?

A l'heure actuelle enquêtes, réunions, concertations, décisions ou attentes de textes plus précis (position actuelle de l'IA des P.O.) panachent les premiers dispositifs départementaux qui surenchérissent dans la variété : 54 heures d'aides directes et 6 heures pour l'organisation (Somme), 40 heures d'aides et 20 heures pour la préparation (Nièvre), 3 fois 40 minutes sur 30 semaines sur le seul temps du

midi (Paris) ; le mercredi matin est assez régulièrement évoqué.

Le protocole signé par certains syndicats (février 2008) laisse pourtant prérogative aux équipes pédagogiques concernant l'organisation des aides, charge aux I.E.N. de valider et d'assurer la régulation au niveau de la circonscription.

Le projet de circulaire d'application récemment communiqué confirme l'inquiétude des conseils des maîtres ; faire remonter les propositions au niveau des IEN via le Conseil d'Ecole, même si cela n'a pas (encore!) été demandé devient LA préoccupation. Même si ce projet de circulaire éclaircit la situation pour les maîtres formateurs et leurs modulateurs, les titulaires mobiles les postes fractionnés et les directeurs, aucune précision concernant les membres des RASED, encore moins concernant l'ouverture de négociations « locales » pour organiser ces heures supplémentaires.

Sur le terrain, de nombreux collègues font remarquer que les transports scolaires ne se multiplieront pas comme des petits pains pour assurer la pérennité de ces heures de soutien et, de ce fait, la diversité des horaires induit par un tel système ; certains parents ne pourront assumer cette contrainte supplémentaire.

La même logique semble cependant toujours en application : faire des économie au risque de vider (localement et ponctuellement) de tout bon sens une réforme dont les fondements trempent dans la démagogie habituelle.

Les nouveaux horaires sont par exemple une manière de récupérer des postes pour les modulations des maîtres formateurs ; étant « exemptés » de soutien obligatoires auprès des élèves en difficultés ils n'ont plus qu'un quart de décharge en temps d'enseignement, soit, un gain mécanique de poste de modulation… les élèves (et leurs parents !) des secteurs ZEP sur lesquels existent des « écoles d'application » (Dagneau et B. Pascal par exemple sur Perpignan) apprécieront cette logique purement comptable.

Sud Education 66 réaffirme son opposition à la mise en place de ces « heures de soutien » principalement motivées par leur caractère « médiatique ».

La pénibilité de leur mise en œuvre est à l'image de l'intense réflexion qui prima à leur création : ces heures ne règleront pas le problème des élèves en difficulté ; elles vont se révéler un casse-tête organisationnel ; elles ne règleront pas les classes de plus en plus surchargées en nombre d'élèves ; elles surchargeront de travail tous les collègues ; elles ne donneront pas plus de temps aux équipes pour s'organiser.

Une vraie politique d'Education de qualité passe par l'arrêt des suppressions de postes qui détériorent les conditions de travail donc les conditions de réussite des élèves.

Une vraie politique d'Education de qualité passe par l'augmentation des heures de concertation des équipes.

Une vraie politique d'Education de qualité passe par l'augmentation de la formation professionnelle continue.

Une vraie politique d'Education de qualité passe par une formation initiale de valeur.

Une vraie politique d'Education de qualité passe par la revalorisation effective des RASED.

RUBRIK PRATIK ATTACHÉE :

De nombreuses « nounous » demandent de manière récurrente à leur « employeurs » (enseignants, parent d'élèves, …) depuis quelques semaines des précisions sur les modifications d'horaires (et de jours) sur les écoles à partir de septembre 2008 ; certainement afin d'optimiser leur emploi du temps .Nous leur conseillons de se regrouper pour écrire un courrier aux services compétents…et leur souhaitons bien du courage ! ■

LES HEURES SUP' TUENT L'EMPLOI, LA SOLIDARITÉ ET RENFORCENT LES INÉGALITÉS !

Par Sud Éducation Somme

Alors que les annonces de suppressions de poste tombent - 11 200 dans l'Éducation national - les heures supplémentaires se multiplient.
Pour Sud éducation, accepter les heures supplémentaires, c'est participer activement à la casse du service public d'éducation. Nous appelons à les refuser au-delà de ce que la loi peut nous imposer : à savoir, depuis le décret du 10 octobre 1999, pas plus d'une heure supplémentaire voire aucune dans certains cas (préparation à l'agrégation, mère ayant des enfants en bas âge, candidat-e-s aux concours de recrutement de la Fonction publique, temps partiel, etc.). à l'université, aucune heure supplémentaire ne peut être exigée.

Prendre des heures sup', c'est accepter les suppressions d'emploi !

Côté enseignant-e-s, la rentrée 2008 verra plus de **4000 postes transformés en heures supplémentaires** et sur les 359 suppressions de postes annoncées dans notre académie, 115 correspondent à une transformation d'heures poste en heures supplémentaires ! Dans plusieurs établissements, l'administration oblige des enseignant-e-s à effectuer des compléments de service à l'extérieur alors que dans le même temps, elle prévoit un volant d'heures supplémentaires couvrant tout (ou très grande partie) du temps supprimé ! N'oublions pas que l'introduction par la loi Fillon de 2005 du "remplacement à l'interne" a permis de supprimer une bonne partie des Titulaires remplaçants parce que certain-e-s acceptent de remplacer des collègues au pied levé sans connaître la classe ou la matière, pour quelques euros de plus. Que du bénéfice pour notre employeur qui peut allègrement supprimer des postes tout en ayant une main-d'œuvre moins chère (allègement de charges sociales et même absence de majoration comme dans le privé). Accepter des heures supplémentaires, c'est donc accepter la logique de la rentabilité que nous dénonçons quand le nombre d'élèves par classe augmente.

Prendre des heures sup' c'est dégrader nos conditions de travail !

C'est aussi montrer que nous pouvons être utilisés plus longtemps par l'employeur. Déjà la commission Pochard envisage d'augmenter le temps de service des enseignant-e-s, voire de les obliger à faire 35 heures de présence. C'est aussi dans la logique du "remplacement à l'interne" que les nouveaux profs du secondaire ont été presque contraints à la bi voire trivalence. Dans cette logique-là, les "réflexions" sur un Master en science de l'éducation qui remplacerait le Capes ne font que renforcer nos inquiétudes. Nos futur-e-s collègues risquent de devoir travailler plus pour gagner moins. Rappelons d'ailleurs que le passage aux 35 heures avec annualisation du temps de travail en a bien souvent augmenté la pénibilité.

C'est aussi renforcer le poids des hiérarchies, puisque c'est le chef d'établissement qui attribue les heures supplémentaires ; on sait déjà que c'est un moyen de pression largement utilisé pour faire taire le mécontentement. En outre, ces heures correspondant de plus en plus à des "projets" censés être spécifiques, elles sortent du cadre statutaire habituel et sont alors un véritable cheval de Troie pour introduire la contractualisation, y compris chez les titulaires.

Prendre des heures sup' c'est sacrifier nos salaires sur l'autel de l'individualisme !

Certain-e-s nous taxeront d'idéalistes, nous reprocheront d'oublier l'augmentation du coût de la vie, les études et les activités des enfants… Bien sûr que nos conditions se sont dégradées ; différentes enquêtes montrent que depuis les années 1980 nous avons perdu 20% de notre fameux pouvoir d'achat. Mais justement, faire le choix individuel de l'heure supplémentaire c'est permettre à notre employeur de ne procéder à

aucune revalorisation salariale, c'est réduire nos capacités de lutte collective, c'est entériner la logique comptable de la rentabilité à tout prix... Plutôt que d'accepter les heures supplémentaires et l'individualisme "perdant-perdant", battons-nous pour une véritable augmentation de nos salaires, à commencer par les plus bas revenus, et en exigeant la titularisation sans condition des personnels précaires.

Prendre des heures sup' c'est renforcer les inégalités

Entre collègues : les Cpe, Cop, entre autres, ne peuvent pas prendre d'heures supplémentaires. De plus, en allongeant le temps d'occupation de l'espace scolaire, on renforce la flexibilité du temps de travail des personnels de Vie scolaire et des Biatoss, ce qui pousse à multiplier les contrats précaires. Ainsi, on renforce un peu plus le différentiel de salaires entre les personnels de l'Education. Précisons au passage qu'une heure supplémentaire pour un-e AE (payé-e au Smic horaire) ne coûtera que 15 pour plus de 30 pour un-e certifié-e lors du gardiennage des "orphelins de 16h00"...

Entre hommes et femmes : toutes les études montrent que les heures supplémentaires sont prioritairement accaparées par les hommes, ce qui renforce la domination patriarcale à l'intérieur du couple et de l'institution scolaire. En effet, par la prime aux heures sup', aux projets et aux hiérarchies, les hommes ont tendance à voir leur promotion s'accélérer beaucoup plus vite.

Prendre des heures sup' c'est briser le tissu associatif local et faire du gardiennage !

Les Zep ont été le tube à essai de nombreuses "expérimentations" qui ont multiplié les heures supplémentaires (et ce d'autant plus que les financements sont multiples : état, collectivités territoriales, fonds européens). La garde des "orphelins de 16h00", "l'école ouverte" des vacances et des mercredis, ont donc permis à quelques collègues d'augmenter leurs revenus avec des "projets" souvent oiseux. Mais pendant ce temps-là, les associations locales ont vu leurs crédits se réduire à peau de chagrin, entraînant nombre de licenciements ou de non reconductions de contrat ! On peut aussi s'interroger sur la nécessité de maintenir sur de très longues durées les enfants à l'école. Participer à ce type d'initiative, c'est aussi collaborer aux pratiques sécuritaires en exerçant un peu plus de contrôle social sur les enfants des classes populaires.

Prendre des heures sup' c'est détruire la solidarité et les services publics !

Pour vendre les heures supplémentaires, d'autant qu'elles n'entraînent pas de majoration, on insiste sur leur défiscalisation rendue possible dans le secteur public par un décret d'octobre 2007. Dès lors, c'est participer à scier la branche sur laquelle nous sommes assis puisque l'Éducation nationale est financée par l'imposition. C'est aussi œuvrer à la casse généralisée des services publics et de la solidarité collective. Les plus riches, dont on comprend facilement l'intérêt, ont bénéficié du paquet fiscal dès l'été 2007, mais pour faciliter leurs baisses de "charges" non seulement nous devons accepter de subir une stagnation de nos salaires, mais en plus, nous devrions être leurs complices dans leur combat de classe ! ***Ne nous faisons pas avoir...*** ■

POUVOIR D'ACHAT, REVALORISATION, INDEMNITÉS… COUP DE POMPE OU ÉNERGIE RENOUVELABLE ?

Par Francis Maury

De la L.O.L.F. (loi organique relative aux lois de finances) à la C.O.L.F.

C.O.L.F. : Comment Organiser la Liquidation de la Fonction (Publique bien entendue).

L'évolution annuelle des prix des produits pétroliers (source GGEMP, statistiques « prix DIREM ») annonce pour l'année 2007 une moyenne d'augmentation de 14,10 % pour le sans plomb 95 et de 19,20 % pour le gazole.

La flambée des prix ces premiers mois de 2008 ne vont pas améliorer ces statistiques, loin de là.

Dans le même temps les indemnités de sujétions spéciales de remplacement, incluant les frais de déplacements augmentent à la mesure de nos salaires, soit, par exemple pour la tranche de 0 à 10 km, le taux a augmenté de **0,07 euros** au 1 mars 2008… de quoi faire le plein… de bonne humeur!

Cependant, ne nous plaignons pas; la situation des remboursements des frais de déplacements dans les RASED et autres postes spécifiques atteint parfois les sommets… du ridicule.

Ainsi copie adressée à un membre d'un Réseau d'Aide du département par son administration sous forme de courrier électronique.

Extrait de ce courrier : « J'ai l'honneur de porter à votre connaissance l'enveloppe prévisionnelle qui vous permettra de couvrir vos frais de déplacements du 1er janvier 2008 au 30 novembre 2008 (les déplacements effectués au titre de la formation continue ne relèvent pas de cette dotation ainsi que ceux relevant de la formation initiale). **Dotation : 45,08 euros.** Ce montant représente 80% de l'enveloppe annuelle et les 20% restant vous seront attribués à la rentrée 2008. »

Ainsi, ces frais de déplacement atteindront péniblement 54 euros pour l'année civile 2008!!! Youpi!!! de quoi faire un plein... spécialisé!

La dernière phrase est d'une succulence extrême: « Je compte sur votre contribution qui nous permettra d'optimiser les moyens consacrés au remboursement des frais de déplacement ».

Optimiser est bien de la même famille qu'optimiste, plait-il ?

« Qui veut noyer son chien l'accuse de la rage ». (Molière, écrivain, XVIIème Siècle)

« Le problème que nous avons en France, c'est que les gens sont contents des services publics. L'hôpital fonctionne bien, l'école fonctionne bien, la police fonctionne bien. Alors il faut tenir un discours, expliquer que nous sommes à deux doigts d'une crise majeure. » (Dutreil, ministre de la Fonction Publique, an 2004).

La politique de casse des services publics passe par la dégradation de leur image auprès des usagers ; cette dégradation lentement et sûrement mise en œuvre depuis plus de dix ans s'accélère.

Refuser d'investir pour la poursuite d'une Education de qualité, supprimer autant de postes d'enseignants, réduire les moyens de fonctionnement, augmenter la charge de travail sous prétexte de rentabilité, précariser de plus en plus de personnel dans les écoles et établissements, TOUTES ces politiques concourent à décrédibiliser le service public de l'éducation nationale, à diviser les personnels et PIRE à pointer du doigt les acteurs quotidiens de cette difficile mission en les rendant responsables de ces dysfonctionnements programmés. ■

Nota Bene :

La revalorisation des traitements des fonctionnaires intervenant au 1er mars 2008 en application du décret n 2008-198 du 27 février 2008, publié au JO n 51 du 29 février 2008, entraîne la modification, à la même date, des taux des indemnités dont le montant est indexé sur la valeur du point de la fonction publique.

Taux des indemnités disponible au format PDF à ftp://trf.education.gouv.fr/pub/edutel/bo/2008/19/MENF0800311N_annexe.pdf

POUR UN VRAI SERVICE PUBLIC TOUS LES JOURS !

Par Sud Éducation Calvados

Nous ne défendons aucun supposé "privilège". Sans parler des faits divers qui font la une des journaux, nos métiers sont de plus en plus complexes au quotidien, et nos niveaux de rémunération baissent. Un professeur des écoles (bac +3 + 1 an de formation professionnelle) débute à 1433, 86 net, ce n'est pas glorieux. Les agents d'entretien, les collègues employés dans les secrétariats ou en vie scolaire sont sous-payés. Notre temps de travail ne baisse pas. Celui des enseignants est loin de se limiter au temps passé avec les élèves. Notre système de retraite tend à devenir aussi défavorable que celui du privé. La garantie de l'emploi (réservée aux seuls titulaires) est menacée de disparition.

Si nous sommes en lutte, c'est parce que le service public d'éducation ne remplit pas ses missions essentielles aujourd'hui dans une riche démocratie comme la France. Et parce que la "libéralisation" des services publics aggrave la situation. Supprimer 80 000 postes, vouloir faire mieux avec moins de moyens, c'est une escroquerie.

Pour nous, un vrai « service minimum » tous les jours, cela signifierait par exemple :

- Du personnel titulaire et bien formé sur chaque poste.
- Des remplacements immédiats en cas d'absence.
- Une prise en charge adaptée pour tout enfant à besoin éducatif particulier.
- Des effectifs de classe raisonnables.
- Une offre pédagogique variée.
- Un service de proximité assuré même en zone rurale ou dans les quartiers populaires.
- Des locaux, un budget et du matériel à la hauteur des besoins.

Ce « service minimum », ce n'est pas la lune, c'est tout simplement les moyens de base pour fonctionner. C'est juste ce à quoi la jeunesse de notre pays a droit. Et c'est ce droit à une éducation correcte pour tous qui est de plus en plus bafoué.

Pourquoi est-ce seulement pour les grèves qu'on parle de "service minimum" ?

La réalité aujourd'hui, c'est... Plus de remplaçant pour les absences courtes dans les écoles de plus de 4 classes, des départs en formation continue annulés faute de remplaçants. **Et là, personne ne crie au scandale alors que l'accueil des enfants ne peut pas être assuré convenablement.**

La réalité aujourd'hui, c'est aussi... des locaux souvent inadaptés, du matériel (informatique en particulier) obsolète et sans maintenance suffisante. Des élèves qui relèvent de dispositifs particuliers mais se retrouvent en classe "ordinaire" sans accompagnement. Le recours à des précaires mal payés, sans formation véritable pour accueillir les élèves handicapés. Des classes trop chargées, notamment en maternelle. Des enseignants spécialisés en nombre insuffisant ne permettant pas de répondre convenablement à la difficulté scolaire. Des écoles et des collèges qu'on ferme dans certaines zones, obligeant les familles à supporter des transports.

Ce "service minimum", que nous demandons pour nos élèves, n'est pas suffisant. De nombreuses réformes sont indispensables pour améliorer l'école publique. Mais il est scandaleux que certains considèrent la situation actuelle comme normale, voire confortable. ■

STATUT DES FONCTIONNAIRES EN DANGER

Par Francis Maury

Le Sénat a adopté, en première lecture après déclaration d'urgence, le 29 avril 2008, le projet de loi sur la mobilité des fonctionnaires. ***Derrière un droit à la mobilité…un droit au licenciement !***

M. Santini, venu présenter au Sénat le projet de loi sur la mobilité des fonctionnaires a souligné :

"La réforme de l'Etat va conduire à des restructurations de services. Elle propose un dispositif d'accompagnement personnalisé pour les fonctionnaires dont l'emploi viendrait à être supprimé".

"Si l'on s'en tenait strictement au droit actuel, le fonctionnaire dont l'emploi serait supprimé serait livré à lui-même pour rechercher un nouveau poste", a poursuivi le ministre qui a insisté sur la "réorientation professionnelle" mise en place par le projet de loi.

Derrière un droit à la mobilité…
un droit au licenciement !

"Ce que nous proposons, c'est un dispositif d'accompagnement personnalisé, intervenant aussi en amont que possible, dans le cadre d'engagements réciproques de l'agent et de l'administration", a-t-il expliqué.

"L'objectif n'est pas ici de créer un dispositif de licenciement déguisé", a assuré M. Santini, alors que l'opposition dénonce un texte de démantèlement du statut de la fonction publique:

"Il s'agit simplement de disposer d'une mesure dissuasive vis-à-vis d'agents qui refuseraient le principe même de la suppression de leur emploi"."Il faut récuser cette idée selon laquelle le fonctionnaire serait propriétaire de son emploi", a-t-il insisté, faisant valoir que "les emplois dépendent de l'administration,

laquelle est pleinement libre de les redéployer en fonction des besoins du service public".

Le projet de loi "relatif à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique" institue un droit à la mobilité, autorise le recours à l'intérim et prévoit des primes à la mobilité.

Pour Eric Woerth, ministre du Budget, ce texte constitue "la première étape de la modernisation de la fonction publique" et vise à fournir "un service public de qualité au meilleur coût possible".

"Rendre les carrières plus attractives, plus diversifiées, permettre à chaque fonctionnaire de découvrir les différents métiers et les différents territoires de l'Etat, s'assurer que chaque fonctionnaire qui le souhaite puisse changer de métier ou de région, voilà notre ambition", a résumé M. Woerth.

LE TEXTE COMPLET DE LA PROPOSITION DE LOI SUR LA MOBILITE DES FONCTIONNAIRES EST EN LIGNE A :

http://www.senat.fr/leg/pjl07-267.html

Rappel :

En mars 2008, la majorité des syndicats représentés au Conseil supérieur de la Fonction publique d'Etat (CSFPE) ont rejeté le projet de loi sur la mobilité dans la Fonction publique.

Seuls les représentants de l'administration ont approuvé le projet de loi.

FSU, CGT, FO, Unsa, Solidaires et CFTC ont voté contre, CFDT et CGC se sont abstenues. ■

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

ÉLECTION PROFESSIONNELLES DANS L'ÉDUCATION NATIONALE
Constitution de listes en CAPA et CAPD

Comme tous les 3 ans, les enseignants et personnels d'éducation sont appelé(e)s aux urnes, **le mardi 2 décembre 2008** pour voter leurs représentant(e)s en Commission Paritaire Départementale (Instituteurs et profs d'école), Académique (PLP, Certifiés, agrégés…) et Nationale (tous les corps). Moment important qui donne le poids de chaque organisation syndicale sur l'échiquier local et national, qui mesure les moyens d'Etat attribués (décharges syndicales) et qui exprime surtout le choix des orientations syndicales pour peser auprès du ministère de l'Education Nationale en matière de formation, de cohésion sociale (élitisme ou une école pour tous…).

Les élu(e)s CAPD, CAPA et CAPN vous représenteront auprès de l'Administration Rectorale et Nationale en matière de mutations, d'avancement, de carte scolaire, de contentieux, de droits lorsque l'état de santé est défaillant et représentent les personnels vacataires, contractuels pour leurs emplois, leurs affectations annuelles….

Chaque liste locale et nationale (environ 30 à 35 noms) doit être complète pour être acceptée et le dépôt des listes a lieu début octobre 2008.

C'est pourquoi nous vous demandons de remplir la fiche syndicale de candidature ci-contre, (qui n'engage à presque rien sauf pour les « têtes » de liste et leurs suppléant-e-s) et de nous la renvoyer rapidement. Merci.

SANS-PAPIERS

Fermeture des centres de rétention, arrêt des expulsions et régularisation de touTEs les sans-papiers.

La Fédération SUD Éducation dénonce le montage médiatique, politique et judiciaire dont sont victimes Bruno et Ivan. Ils ont été arrêtés le samedi 19 janvier 2008, une journée nationale de manifestations contre les centres de rétention, en se rendant au centre de rétention de Vincennes. Ils étaient en possession d'un fumigène artisanal et ont été placés immédiatement en garde à vue.
Ils sont depuis cette date maintenus en détention préventive, dans les prisons de Fresnes et Villepinte. Une informations judiciaire est ouverte pour « association de malfaiteurs, rétention et transport d'engins incendiaires ou explosifs en vue de détruire des biens ou de commettre des atteintes aux personnes ». Un juge « anti-terroriste » est en charge de l'affaire. Cette arrestation, précédant de peu les élections municipales, a été utilisée pour stigmatiser l'« extrême-gauche » au travers de différents communiqués repris avec zèle par les médias. Michèle Alliot-Marie affirmait dimanche 10 février « craindre » en France le « terrorisme d'extrême gauche » : « Un certain nombre de groupuscules d'extrême gauche », qui « il y a quelques mois se contentaient d'invectives ou de provocations sont ensuite passés à des cocktails molotov » (sic.).

La Fédération SUD Éducation apporte son soutien plein et entier à Bruno et Ivan, demande leur libération immédiate, ainsi que la levée des charges indûment retenues contre eux. De nombreuses actions de solidarité ont lieu partout en France.

L'emprisonnement d'Yvan et Bruno ne doit pas faire taire le mouvement de solidarité envers les sans papiers enferméEs dans les centres de rétention. Continuons à nous rassembler devant ces murs de la honte lors des appels à manifestation lancés par les collectifs de soutien et faire entendre la voix des sans-papiers emprisonnéEs ! ■

éducation Sud

Union Syndicale Solidaires

DECLARATION DE CANDIDATURE

aux élections professionnelles Scrutin du 02 décembre 2008

- **à la Commission Administrative Paritaire départementale**

❒ des instituteurs et professeurs des écoles

- à la Commission Administrative Paritaire Académique

❒ des professeurs certifiés, adjoints d'enseignement et chargés d'enseignement

❒ des professeurs de Lycée Professionnel

❒ des professeurs agrégés du second degré

Je soussigné-e, **Madame, Mademoiselle, Monsieur** *(rayer les mentions inadéquates)*

Nom de naissance : .....

Nom d'usage : .....

Prénom(s) : .....

Date de naissance : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Corps* : .....

Grade** : .....

Fonction exacte*** : .....

Établissement d'affectation (*nom de l'établissement et adresse complète*) :

.....

.....

[*Pour les remplaçants, indiquer l'établissement de rattachement et la zone de remplacement*]

me déclare candidat-e pour le 1er tour de scrutin fixé le 02/12/2008, et le cas échéant pour le 2ème tour de scrutin dans les mêmes conditions que pour le 1er tour**, sur la liste présentée par la Fédération SUD Education, membre de l'Union syndicale Solidaires.**

Je déclare ne pas être candidat-e pour le même scrutin sur une autre liste.

À …… , le ……2008

Signature :

* corps = instituteur / professeur des écoles...

** grade = classe normale / hors classe / classe exceptionnelle

*** fonction = adjoint / directeur / spécialisé / chargé d'école /

à renvoyer à SUD-Education 66, 3 impasse San Gil, 66000 Perpignan ou nous téléphoner (06.84.89.01.17)

éducation Sud66

28, rue Henry Bataille
66000 PERPIGNAN

tél. : 06.84.89.01.17

e-mail :
sudeducation.66@laposte.net

site web départemental :
www.sudeducation66.org

Site web national :
www.sudeducation.org

Permanences :
Mardi, jeudi et vendredi

L'Équipe Syndicale de SUD Éducation 66 :

- Francis Maury (déch. 6h)
- Nicolas Lambert (6h)
- Emmanuel Peroy (3h)
- Marc Anglaret (3h)
- Ariane Augé
- Nicolas Pierre
- Benjamin Garcia
- Patrice Bégnana
- Michel Benkemoun
- Patrick Billard
- Pauline Gairin-Calvo

En route pour le Sud 66
Trimestriel
N 18 - Juin / Juillet / Août 2008
N de CPPAP : 0908 S 06756
N ISSN en cours
Directeur de publication :
Benjamin Garcia
Journal imprimé par
SUD Éducation 66
3, impasse San Gil
66000 Perpignan

DEMI-JOURNÉES D'INFORMATION SYNDICALE

Sud Education 66 organise

Deux demi-journées d'information syndicale

pour tous les personnels du premier degré ce mois de juin 2008 ; venez vous informer, donner votre avis , débattre, faire connaître vos problèmes etc…

Mardi 24 juin de 14 à 17 heures
à l'Ecole primaire de Toulouges

et

Vendredi 27 juin de 14 à 17 heures
à l'Ecole Primaire Jean Jaurès sur Perpignan.

La participation à cette réunion est un droit, à raison de deux demi-journées par année scolaire maximum ; il vous suffit d'informer votre IEN au moins une semaine avant et de prévenir les parents d'élèves qu'il n'y aura pas classe à ce moment (modèles de lettre ci-dessous). Pour les CAE, CAV ou tout autre contrat spécifique, l'information au directeur (ou directrice) une semaine avant est suffisante.

Modèle de lettre à l'IEN :
« Conformément à l'article 5 du décret du 28 mai 1982, j'ai l'honneur de vous informer que je participerai à la réunion d'information syndicale du .....organisée par Sud Education 66 à ..... de ..... à ..... »

Modèle de lettre aux parents :
« Madame, Monsieur, les textes relatifs à l'exercice du droit syndical dans la Fonction Publique prévoient une heure mensuelle d'information syndicale (Décret du 28 mai 1982).
Dans les écoles, ce droit prend la forme de deux demi-journées par an.
Une demi-journée aura lieu le....
Votre enfant n'aura donc pas classe cette demi-journée là.
Pour les élèves fréquentant le restaurant scolaire, veuillez m'informer de l'heure à laquelle vous récupèrerez votre enfant (12 h ou 13h50). »

Sont prévus à l'ordre du jour de ces deux demi-journées :
- Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP),
- Loi sur la Mobilité des Fonctionnaires,
- Nouveaux horaires d'enseignements,
- et tous les sujets que vous voudrez aborder…